1. GESTION COURANTE

1.1 Nomination des Commissaires de justice attachés à l'établissement - avis

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Les articles D.514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier fixent les conditions d'exercice de l'activité de prêt sur gage par les caisses de crédit municipal.

Le commissaire de justice intervient dans la vie d'un prêt sur gage lors de l'appréciation des objets déposés d'une part et la vente aux enchères des objets non dégagés d'autre part. Il est responsable vis-à-vis de la caisse des suites de ses évaluations.

La réglementation prévoit que le commissaire de justice est nommé pour une durée de trois ans renouvelables par le Directeur de la caisse de Crédit municipal, après avis du Conseil d'Orientation et de Surveillance et de la Chambre de discipline des commissaires de justice compétente.

Les commissaires-priseurs, actuellement liés au Crédit municipal de Nantes par convention, jusqu'au 30 juin 2025, sont :

- SCP COUTON et VEYRAC (agences de Nantes),
- SELARL JABOT GAUTHIER BENSAIAH (agence de Tours),
- SELARL DELOYS (agence d'Angers),
- SCP GAUDUCHEAU JEZEQUEL (agence de Rennes),
- SCP BISMAN (agence de Rouen).

Le Crédit Municipal de Nantes a décidé de procéder à une nouvelle désignation pour une durée de trois ans renouvelables, à compter du 1er juillet 2025 (soit jusqu'au 30 juin 2028, avec un maximum de deux reconductions annuelles, soit jusqu'au 30 juin 2030).
Cette désignation concerne les cinq agences actuelles.
Les candidats pouvaient postuler pour une ou plusieurs agences.

Pour ce faire, le dossier de consultation, constitué notamment d'un cahier des charges fixant les conditions d'exécution d'appréciation et de vente des objets déposés en gage a été publié sur le profil acheteur du Crédit municipal de Nantes. La date limite de dépôt des offres a été fixée le vendredi **14 avril 2025.**

L'avis des Chambres disciplinaires des commissaires de justice respectives a été demandé le 28 avril 2025.

Les offices suivants ont retourné une offre :

- Pour Nantes : SCP Couton Veyrac Jamault (située à Nantes)
- Pour Tours : SELARL Jabot Gauthier Bensaïah (située à Tours)
- Pour Angers : SELARL DELOYS (située à Angers)
- Pour Rennes : SCP Gauducheau Jézéquel

Accusé de réception en préfecture
044-264400557-20250528-11-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

- Pour Rouen : SCP Bisman

Après examen et notation des offres des candidats, les offres les mieux classées sont les suivantes :

- Pour l'agence de Nantes : SCP COUTON VEYRAC JAMAULT,
- Pour l'agence de Tours : SCP JABOT GAUTHIER BENSAIAH,
- Pour l'agence d'Angers : SELARL DELOYS
- Pour l'agence de Rennes : SCP GAUDUCHEAU JEZEQUEL.
- Pour l'agence de Rouen : SCP BISMAN

La Commission des marchés du Crédit Municipal de Nantes s'est réunie le 28 mai 2025 et a émis un avis favorable à la désignation des Commissaires de justice ci-dessus.

Le Conseil, après délibération, émet un avis favorable à la désignation des Commissaires de justice suivants :

- **Pour l'agence de Nantes, la SCP Couton Veyrac Jamault,**
- **Pour l'agence de Tours, la SELARL Jabot Gauthier Bensaïah,**
- **Pour l'agence d'Angers, la SELARL Deloys,**
- **Pour l'agence de Rennes, la SCP Gauducheau Jézéquel**
- **Pour l'agence de Rouen, la SCP Bisman,**

- **autorise le Directeur Général à signer les conventions d'exécution des fonctions d'appréciation et de vente des objets déposés en gage pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2025 avec les Commissaires de justice désignés ci-dessus :**

- ~~**La modifie comme suit**~~ **:**

.....
.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

CRÉDIT MUNICIPAL
Le Vice - Président du C.O.S.

CRÉDIT MUNICIPAL
Le Directeur Général

Accusé de réception en préfecture
044-264400557-20250528-11-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025